



Determination art 25ou26 pour travaux

Par **LELUC**, le **05/12/2011** à **13:57**

Bonjour, rnl la porte d'entrée du hall de notre immeuble est complètement HS ; décision a été prise de remplacer cette porte (en bois) par une porte en aluminium et de l'équiper d'une gâche électrique ; pour le vote en AG , doivent-ils être qualifiés en art 25 ou 26